

Etats financiers au 31/12/2024

ETATS FISCAUX

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012024 et clos le 31122024		Régime simplifié d'imposition <input checked="" type="checkbox"/> Régime réel normal <input type="checkbox"/>	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/> Si PME innovante <input type="checkbox"/>		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) <input type="checkbox"/>	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
SARL LEO			
SIRET	80924183900020		
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
32 GRAND RUE JEAN MOULIN			
34000 MONTPELLIER			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Restauration de type rapide	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit
	0		66 388
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>			Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>
			Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI <input type="checkbox"/>			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisé	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : S		Nom et adresse du conseil :	
O CONSEILS 10 RUE PIERRE LEPINE 34110 FRONTIGNAN Tél :			
		Tél :	
OGA/OMGA <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Identité du déclarant :	
		Date : 24032025 Lieu : SETE	
		Qualité et nom du signataire : GERANTE	
N° d'agrément :		Signature : GUARRACINO SOFIA	
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/>		prestataire :	

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL LEO**
et Date de clôture de l'exercice **31122024**

I **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

6 793

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SARL LEO		32 GRAND RUE JEAN MOULIN		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		34000 MONTPELLIER		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
SIRET		8 0 9 2 4 1 8 3 9 0 0 0 2 0		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		31122024		
				Exercice N-1 clos le		31122023		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	120 000	012		120 000	120 000	
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	27 035	030	8 490	18 545	35 673	
	Immobilisations financières* (1)	040	4 030	042		4 030	4 030	
	Total I (5)	044	151 065	048	8 490	142 575	159 703	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062		318	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	1 060	066		1 060		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	1 879	070		1 879	
			072	3 284	074		3 284	3 487
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	720	086		720	63 326	
	Charges constatées d'avance *	092	14	094		14	260	
	Total II	096	6 957	098		6 957	67 391	
	Total général (I + II)	110	158 022	112	8 490	149 532	227 094	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	1 500		1 500	
	Ecarts de réévaluation	124		124				
	Réserve légale	126		126	150		150	
	Réserves réglementées*	130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132				
	Report à nouveau	134		134	72 282		54 200	
	Résultat de l'exercice	136		136	(66 388)		18 082	
	Subventions d'investissement	137		137				
	Provisions réglementées	140		140				
	Total I	142		142	7 544		73 932	
Provisions pour risques et charges	154		154					
Total II	154		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	101 994		124 795	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	17 820		17 582	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		172	3 450		12	
	Comptes courants d'associés	173		173	18 724		10 772	
	Autres dettes	175		175				
Produits constatés d'avance	174		174					
Total III	176		176	141 988		153 162		
Total général (I + II + III)	180		180	149 532		227 094		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	4 000	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	79 449		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 792		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	9 500		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL LEO		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122024		Exercice N-1 clos le 31122023			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	26 159	82 779	
	Production vendue	{ biens } dont export { services * } intracommunautaires	215		214		
			217		218	8 024	50
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226	1 500		
Autres produits			230	518	332		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	36 201	83 161		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	6 810	30 418	
	Variation de stock (marchandises) *			236	318	2 467	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	34 188	54 513	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	666	244	1 541	2 115	
	Rémunérations du personnel *			250	46 040	25 387	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	482	489	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	5 112	5 981	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259 { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260			262	1	6	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	94 492	121 375	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(58 291)	(38 214)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	1	1		
	Produits exceptionnels (IV)		290	9 500	100 568		
	Charges financières (V)		294	2 201	2 796		
	Charges exceptionnelles (VI)	347		300	15 396	41 477	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(66 388)	18 082		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	66 388	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986					
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989				
	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)			138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		992		
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)					342	
	Investissements et souscriptions outre-mer	345		344		993	
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)						
	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR)	987		127		181	
dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346					
	Dédution exceptionnelle (art. 39 décies A)	643					
	Dédution exceptionnelle (art. 39 décies B)		645				
	Dédution exceptionnelle (art. 39 décies C)	648					
Dédution exceptionnelle (art. 39 décies D)		649					
Dédution exceptionnelle (art. 39 décies E)			655				
Dédution exceptionnelle (art. 39 décies F)				641			
Dédution exceptionnelle (art. 39 décies G)				647			
Déductions exceptionnelles (art. 39 décies H)				990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352		354	66 388	
		Déficit col. 2					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356				
	Déficits antérieurs reportables : * 58.904 dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370		372	66 388	
		Déficit col. 2					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

**2033B - Divers à déduire
au 31/12/2024**

Libellé	Montant
Totalisation	

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	120 000	402		404		406		406	120 000		
	Autres	410		412		414		416		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	24 351	442		444		446	24 351	446	24 351		
	Installations générales agencements divers	450	892	452		454		456	892	456	892		
	Matériel de transport	460	18 208	462		464	18 208	466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 792	474		476	1 792	476	1 792		
Immobilisations financières		480	4 030	482		484		486	4 030	486	4 030		
TOTAL		490	167 482	492	1 792	494	18 208	496	151 065	496	151 065		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 911	532	3 152	534		536	8 063	536	8 063		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	192	542	127	544		546	319	546	319		
	Matériel de transport	550	2 676	552	2 457	554	5 133	556		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	108	564		566	108	566	108		
TOTAL		570	7 779	572	5 844	574	5 133	576	8 490	576	8 490		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail						
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle	Prix de cession *		Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	⑤		Long terme			Court terme *			
							19 %	15 % ou 12,80 %	0 %				
							⑥	⑦	⑧				
1													
2													
3													
4													
5	18 208	5 133	13 076	9 500	(3 576)								
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	18 208	580	5 133	582	13 076	584	9 500	586	(3 576)	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579				Régularisations	590		583		594		595
TOTAL							596	(3 576)	585		597		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2024

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
CARUSO MOTOS ESP 1000€+1	1 919	1 919						
SCOOTER JET X 125	3 299	1 857	1 442	500	(942)			
NISSAN QASHQAI	12 990	1 357	11 633	9 000	(2 633)			
Totalisation	18 208	5 133	13 076	9 500	(3 576)			

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SARL LEO** Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		58 904
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés		983		
Déficits reportables		984		58 904
Déficits de l'exercice		860		66 388
Total des déficits restant à reporter		870		125 292

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé		388		
Montant de la TVA collectée		374		3 908
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378		3 785
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL LEO		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° **Page 170 of 225**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31|12|2024

N° SIRET 80924183900020

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL LEO

ADRESSE (voie) 32 GRAND RUE JEAN MOULIN

CODE POSTAL 34000 VILLE MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	14
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	136
TOTALISATION	905	3	TOTALISATION	906	150

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille GUARRANCINO Prénom(s) SOFIA
 Nom d'usage FURFARO % de détention 45,33 Nb de parts ou actions 68
 Naissance : Date 14071994 N° département 99 Commune ESQUEL Pays ARGENTINE
 Adresse : N° 3 Voie RUE DE L'ECOLE MAGE
 Code postal 34000 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille FURFARO Prénom(s) NICOLAS
 Nom d'usage % de détention 45,33 Nb de parts ou actions 68
 Naissance : Date 28121991 N° département 99 Commune SAN ANTONIO DE ARECO Pays ARGENTINE
 Adresse : N° 3 Voie RUE DE L'ECOLE MAGE
 Code postal 34000 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Etats financiers au 31/12/2024

ANNEXE

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL LEO	80924183900020	5610C
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
32 GRAND RUE JEAN MOULIN 34000 MONTPELLIER		

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs <i>(tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)</i>	
b	Dont plus-value nette à court terme <i>(tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)</i>	(3 576)
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice <i>(tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)</i>	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice <i>(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)</i>	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI <i>(tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)</i>	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice <i>(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)</i>	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal

l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	
---	---	--

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%

m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	
---	---	--

Taux réduit d'IS
(Article 219 - I - f du CGI)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code APE
SARL LEO	80924183900020	5610C
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
32 GRAND RUE JEAN MOULIN 34000 MONTPELLIER		

Le soussigné

- Nom et prénom : GUARRACINO SOFIA
- Qualité : GERANTE

déclare que l'entreprise ci-dessus désignée applique depuis le : 05022015
les dispositions de l'article 219-I-f du Code Général des Impôts, en référence ci-dessus.

L'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit et s'engage en conséquence
à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les conditions prévues au f du I de l'article 219.

Fait à : SETE
Le : 24032025

Signature du déclarant



RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Au titre de l'année civile 2024

Néant

Dénomination de l'entreprise	SARL LEO	N° Siren : 809241839
Adresse	32 GRAND RUE JEAN MOULIN 34000 MONTPELLIER	

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés PME au sens communautaire

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N			

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.